



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Stationnement

Question écrite n° 10963

#### Texte de la question

M Jean-Pierre Fourre appelle l'attention de M le ministre de l'intérieur sur les nouveaux problèmes posés par le stationnement des gens du voyage en région d'Ile-de-France, en particulier sur les villes nouvelles et dans les zones d'activités. En effet, les entreprises qui se sont installées en villes nouvelles, attirées par les perspectives d'un projet d'ampleur propre à favoriser le développement économique, ont fait un pari sur l'avenir qu'elles estiment contrecarrer par le préjudice grave qu'elles subissent du fait d'un stationnement illicite et massif des gens du voyage. Ainsi, par exemple, à Marne-la-Vallée, ville nouvelle support du rééquilibrage à l'est de la région d'Ile-de-France, 250 à 400 caravanes sont en stationnement permanent, souvent dans les zones industrielles aux portes des entreprises. Cette situation fait naître un sentiment d'insécurité croissant et se caractérise par de graves dégradations des espaces publics et privés. Par ailleurs, l'image de marque des entreprises souffre fortement de cette présence inopportune, qui ne manque pas de surprendre clients et partenaires économiques, nationaux et internationaux. Dans ces conditions, des sociétés envisagent actuellement leur départ de Marne-la-Vallée ; d'autres ont renoncé à leurs investissements et ont parfois même transféré leur siège européen dans un autre pays. Or, la réglementation s'appliquant au stationnement des gens du voyage n'a pas évolué et n'offre pas de solution véritable au problème global du stationnement et de l'accueil des gens du voyage. L'État s'en remet aux communes, qui ne sont pas toutes concernées par ce problème, et qui n'ont souvent pas les moyens d'y faire face seules. Ainsi, par exemple, les incitations financières pour réaliser des aires de stationnement adaptées sont insuffisantes, et si elles sont construites aucune réglementation n'incite les gens du voyage à s'y installer, ni ne pénalise ceux qui continuent de stationner de manière sauvage. Enfin, la solution doit être recherchée au niveau régional : il conviendrait qu'un schéma d'accueil des gens du voyage soit impulsé par le préfet de région d'Ile-de-France et que des plans départementaux soient élaborés. C'est pourquoi il lui demande si le groupe de travail mis en place au niveau gouvernemental va rendre prochainement ses conclusions sur le sujet et si le Gouvernement envisage une amélioration de la réglementation dans l'intérêt des différentes populations concernées.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'intérieur ne reconnaît pas les problèmes spécifiques que pose le stationnement des gens du voyage en région d'Ile-de-France. Une des solutions passe par la création d'aires de stationnement suffisamment nombreuses et équipées. C'est pourquoi avec l'encouragement de l'État les départements ont consenti d'importants efforts de construction d'aires aménagées. Il existe actuellement sur les départements de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise, 361 emplacements sur des aires équipées ; 229 autres emplacements sont en cours de construction, dont 191 sur les villes nouvelles de Melun-Senart et Marne-la-Vallée. Enfin, treize aires d'une capacité d'environ 260 places sont à l'étude. Outre d'importantes aides de l'État et des organismes sociaux, les départements et les communes bénéficient pour financer leurs programmes d'une subvention du conseil régional d'Ile-de-France au titre des contrats régionaux. Le développement des aires de stationnement en région d'Ile-de-France, s'il se heurte parfois à des difficultés tenant au choix des emplacements, ne connaît donc pas d'obstacle financier.

## Données clés

**Auteur** : [M. Fourre Jean-Pierre](#)

**Circonscription** : - Socialiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 10963

**Rubrique** : Nomades et vagabonds

**Ministère interrogé** : intérieur

**Ministère attributaire** : intérieur

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 20 mars 1989, page 1339